

NOTE D'INFORMATION

Faisant suite aux décisions du Comité Directeur du CREO du 23 Juin 2018, les licences pour la saison 2018/2019 seront prises et payées par les clubs directement auprès de la FFE à l'aide de la procédure ci-dessous.

Elisabeth et Sabine pourront vous aider dans vos démarches en cas de difficultés.

Tarifs Affiliation et Licences FFE / CREO

Nous vous prions de prendre note des prix des licences :

COMITE REGIONAL OCCITANIE 2018/2019			
LICENCES Option O	Part FFE	Part CREO	TOTAL
M5	13,00 €	25,00 €	38,00 €
M7	13,00 €	25,00 €	38,00 €
M9	25,00 €	25,00 €	50,00 €
M11	31,00 €	31,00 €	62,00 €
M13	31,00 €	31,00 €	62,00 €
M15	31,00 €	31,00 €	62,00 €
M17	31,00 €	31,00 €	62,00 €
M20	31,00 €	31,00 €	62,00 €
Séniors	31,00 €	31,00 €	62,00 €
Vétérans	31,00 €	31,00 €	62,00 €
Enseignants	31,00 €	31,00 €	62,00 €
Dirigeants	21,00 €	29,00 €	50,00 €
AFFILIATIONS	Part FFE	Part CREO	TOTAL
0 à 49	60,00 €	0,00 €	60,00 €
50 à 150	90,00 €	0,00 €	90,00 €
> 150	120,00 €	0,00 €	120,00 €

Catégories :

M5 : 01/01/2014 et après / M7 : du 01/01/2012 au 31/12/2013

M9 : 01/01/2010 au 31/12/2011

M11 à vétérans : 31/12/2009 et avant

Assurance :

Option P : Le licencié décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel ». Lors de son adhésion à la licence FFE, il n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficie d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFE. Il atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

Tarif licence P pour les licences M5 à Vétérans et pour les dirigeants il faut enlever 0.22 cts au tarif option O et pour les enseignants il faut enlever 3.05 €.

Options 0/+ :

Option + pour les licences M5 à Vétérans : + 1.58 €

Option + pour les licences Enseignants : + 4.45 €

Option + pour les licences Dirigeants : + 1.58 €

Le passeport compétition : Il permet de faire la distinction entre les licenciés loisirs et ceux pratiquant la compétition. Il est nécessaire pour les tireurs qui souhaitent être engagés en ligne sur l'extranet de la FFE. Catégories concernées = compétitions à partir de M15 jusqu'à vétérans. Tarif unique pour la saison : 6 euros.

PROCEDURE DE PRISE DES LICENCES POUR LA SAISON 2018/2019

A partir du mois de Septembre, les clubs feront les demandes de licences directement auprès de la FFE par le système d'Extranet comme l'an dernier, par contre le paiement se fera directement entre la FFE et les Clubs par le système de prélèvement automatique.

- Une licence qui sera validée par le club le entre le 1^{er} Septembre et le 27 Septembre sera prélevée par la FFE le 3 Octobre.
- Une licence qui sera validée entre le 28 Septembre et le 26 Octobre sera prélevée le 2 Novembre par la FFE

A l'ouverture d'Extranet en septembre 2018, les clubs devront :

- saisir leur bulletin d'affiliation
- choisir le mode de paiement des licences par prélèvements automatiques des clubs et remplir les données financières (nom du titulaire, nom de la banque, IBAN et BIC)
- remplir la demande d'autorisation de prélèvement